



Mairie de Plainval

Envoyé en préfecture le 16/09/2025

Reçu en préfecture le 16/09/2025

Publié le

ID : 060-216004895-20250905-31_2025-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE DE PLAINVAL
SÉANCE DU 05 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie (salle du conseil), sous la présidence de Monsieur BETHELMY Taylor, Adjoint au Maire.

Date de Convocation :	27/08/2025	<u>Présents</u> :	Monsieur Taylor BETHELMY, et Mesdames Evelyne CAUWEMBERGHS, Gwenaëlle LEROY, Katia VARESI, Marjorie DARCAIGNE et Coralie ALIZARD, - formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du C.G.C.T
Date d'affichage :	27/08/2025	<u>Absents excusés/pouvoirs</u> :	Messieurs Franck JONCKHEERE, Samuel DOVERGNE
Membres en Exercice :	9	<u>Absents non excusés</u> :	Monsieur Joël GALEK
Membres Présents :	6	<u>Secrétaire de séance</u> :	Gwenaëlle LEROY
Membres votants :	8		

Délibération n°
31-2025

Acquisition d la parcelle AN 159 appartenant aux Consorts TOURTE

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet d'acquisition d'une partie de la parcelle AN 159 (126m2 sur une superficie totale de 244m2) appartenant aux Consorts TOURTE dans le cadre du projet de sécurité routière prévu dans les prochaines années. **L'accès à la pâture sera conservé.**

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ACCEPTE l'acquisition d'une partie de la parcelle AN 159 (126m2)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte et de tout documents afférents à l'acquisition de la parcelle AN 159.

AUTORISE le paiement des frais d'acquisition du bien.

Plainval, le 05 septembre 2025
Le Maire,
Samuel DOVERGNE

